

rien de confidentiel, tout était codé. Mais cela n'empêche pas que je dois féliciter encore le ministre d'avoir choisi un autre moyen pour acheminer les microfiches ou simplement les informations nécessaires aux bureaux régionaux du Canada, pour la simple raison que, malheureusement, on ne doit plus faire confiance à Postes Canada. Il a choisi le Télex, je pense que c'est une façon beaucoup plus importante.

D'ailleurs, en parlant de Postes Canada, monsieur le Président, mes commettants, nos hommes d'affaires du Canada se plaignent de la mauvaise livraison du courrier, surtout pour les hommes d'affaires. On reçoit des lettres et des appels téléphoniques tous les jours à ce sujet.

Alors, je félicite le ministre d'avoir choisi un autre moyen pour livrer les microfiches aux 31 bureaux régionaux des Affaires des anciens combattants au Canada.

D'ailleurs, monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, je suis très heureux de la déclaration du ministre. Grâce à son expérience en politique, j'espère qu'il saura mener à bon port ce problème et qu'il réglera rapidement, comme il l'a fait dans ce cas, les autres problèmes qui pourront survenir dans son ministère. J'espère que les autres ministres auront l'oeil bien ouvert sur les agissements du ministre des Affaires des anciens combattants à ce sujet.

Alors, monsieur le Président, je le félicite et je le remercie d'avoir été aussi diligent en faisant cette déclaration devant la Chambre.

[Traduction]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, au départ, je veux moi aussi remercier le ministre et ses collaborateurs de m'avoir mis au courant hier de ce problème et de m'avoir fourni la possibilité de discuter avec le ministre de la nature des renseignements figurant sur ces microfiches. Je trouve également rassurant que, aussitôt qu'il a découvert cet incident, le ministre a immédiatement ordonné une enquête complète sur les circonstances l'entourant.

● (1120)

On m'a assuré que les anciens combattants et leurs familles ne devraient pas s'inquiéter: les données figurant sur les microfiches ne sont pas confidentielles et sont très limitées. On n'a pas perdu de renseignements personnels susceptibles de compromettre la vie privée et la sécurité de ces gens-là.

J'ai eu l'occasion de me familiariser avec la suite chronologique des événements survenus entre le 17 décembre, jour où les colis ont été postés, et le 17 janvier quand le ministre a été mis au courant de l'affaire. En lisant cet exposé des faits, il m'a semblé que les fonctionnaires ont trop tardé à prévenir le ministre, mais je suis certain qu'il n'a pas manqué de le leur signaler. Je me demande aussi pourquoi il a fallu tant de temps, du lundi 29 décembre au 15 janvier, soit 18 jours—j'admets que c'était pendant la saison festive—avant qu'on demande à la GRC d'enquêter. A mon sens, on a trop attendu pour lancer l'enquête policière.

En terminant, je dirais que les données personnelles des Canadiens emmagasinées dans les ordinateurs doivent être mieux protégées. Certains incidents survenus ces derniers mois prouvent qu'il faut absolument réexaminer les normes de sécurité de tous les ministères. Je sais bien que, dès qu'il a été mis au courant des faits, le ministre a pris les mesures nécessaires

afin de protéger les anciens combattants et leurs familles, et c'est pourquoi je recommande aux autres ministres de s'inspirer de cet exemple. Si ce n'est pas chose faite, je les encourage fortement à convoquer leurs fonctionnaires chargés des données d'ordinateurs et à s'assurer que ces renseignements-là vont rester confidentiels. Il faut protéger les ministères ainsi que les particuliers qui, dans d'autres circonstances que celles-ci, pourraient être victimes de violation de leur vie privée.

Encore une fois, je félicite le ministre. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Ce rapport découle du document de discussion du gouvernement intitulé «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés», qui a été renvoyé au comité en février 1986. Nos travaux ont été interrompus par les vacances d'été et la prorogation de la première session de la législature actuelle. En travaillant fermement pendant de longues heures, nous avons quand même mené notre étude à bonne fin et je signale avec plaisir que le rapport que je sou mets aujourd'hui à la Chambre et qui recommande l'établissement d'un régime d'enregistrement des lobbyistes payés, a l'approbation unanime des membres du comité où tous les partis sont représentés.

Je remercie tout spécialement le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), le député d'Okanagan—Similkameen (M. King) et le député de Prince George—Buckley Valley (M. McCuish) de leur précieuse collaboration, de même que les deux personnes attachées au comité, le greffier, Sandy Birch, et M. Bruce Carson, de la Bibliothèque du Parlement. Grâce à leur aide, nous avons pu produire ensemble un rapport unanime, un document à mon avis, d'actualité et d'une grande portée.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition émanant d'un grand nombre d'habitants de Scarborough, Pickering, Agincourt, Whitby et Toronto. Ils veulent demander à la Chambre des communes d'annuler le droit qui risque de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale sur les industries culturelles dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils présentent cette pétition à cause d'un projet de loi dont la Chambre est saisie et qu'ils espèrent voir rejeté.